



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	19	26

QUESTION N°		
23-086		
OBJET		
BUDGET PRINCIPAL DM N°1		
-		
EXERCICE 2023		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
26	0	0
CONVOCATION		
28/06/2023		
DEPOT EN PREFECTURE		
Voir le visa		
PUBLICATION		
24/07/2023		
PIECE JOINTE		

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 juillet 2023

Le quatre juillet deux mille vingt-trois, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Étaient présents (19) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Éric MAZELLIER, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Cédric PIERRU, Martial DURAND, Isabelle CORNELOUP, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Jérôme PANTEL, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI.

Étaient absents (10) : Stéphanie MARMIER, Lucie ROUSSEL, Aurélie MUNOZ, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Fabienne JULIAC, Sylvie ROBERT, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Daniëla DE VIDO.

Procurations (7) : de Stéphanie MARMIER à Johan GALLET, de Lucie ROUSSEL à Isabelle CORNELOUP, de Aurélie MUNOZ à Martial DURAND, de Jean-Paul GRANIER à Juan MARTINEZ, de Fabienne JULIAC à Nadia EL AIMER, de Sylvie ROBERT à Cédric PIERRU, de Catherine NAVATEL à Stéphanie VIERI.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élue secrétaire de séance Madame Marinette CANET.

- **Vu** le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques, modifiant le code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires du Budget Principal de la commune afin de pouvoir honorer les dépenses d'investissement souhaitées telles que la plantation d'arbres en remplacement des arbres malades, l'aménagement de nouveaux jeux dans la cour de l'école Henri Serment et la finalisation du PLU.

Il propose à cet effet la décision budgétaire modificative n°1, annexée à la présente.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

- ☞ **Adopte** la décision modificative n°1 du Budget principal 2023, comme suit :

Par opération, pour la section d'Investissement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
1206 – Aménagement du cimetière	- 55 000.00 €	
1162 – Aménagement des espaces verts	18 000.00 €	
1261 – Aménagement du groupe scolaire H. SERMENT	27 000.00 €	
1275 – Elaboration du PLU	10 000.00 €	
TOTAL	0.00 €	0.00 €

TOTAL GENERAL :

⇒ Dépenses : **0.00 €**

⇒ Recettes : **0.00 €**

Fait et délibéré à Bellegarde, le 4 juillet 2023

Juan MARTINEZ
Maire de BELLEGARDE



Marinette CANET
Secrétaire de Séance